Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 5 décembre 2025
N° CP-2025-9-5-1
N° applicatif 13717

5 ème **Commission**
Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme

Direction
Direction de l'aide sociale à l'Enfance

Service consulté

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPÉENNE D'ALSACE ET LE SEMINAIRE DES JEUNES DE WALBOURG

Résumé : Depuis 2005, le Département du Bas-Rhin puis la Collectivité européenne d'Alsace accorde un financement au Séminaire des Jeunes de Walbourg, pour l'accueil de 30 enfants au sein de son internat scolaire du CM1 à la Terminale. Ces prises en charge, proposées à des enfants confiés au Président de la Collectivité européenne d'Alsace ou suivis dans le cadre de mesures de milieu ouvert, ont pour but de répondre aux besoins de chaque enfant, de renforcer les moyens d'accompagnement des familles, représentent une alternative aux mesures de placement dites "classiques".

I. Eléments de contexte

En 2005, le Département du Bas-Rhin et le Séminaire des jeunes de Walbourg ont signé une convention, régulièrement renouvelée depuis, permettant la prise en charge au sein de leur internat scolaire, de jeunes en difficultés éducatives, confiés au Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance - ASE - ou bénéficiant de mesures éducatives à domicile, administratives ou judiciaires.

Au regard de l'intérêt de la prise en charge proposée par le Séminaire des Jeunes de Walbourg, et sur la base d'un bilan dressé en 2019, le nombre de places a été revu à la hausse, passant de 20 à 30.

Cette augmentation a ainsi permis, chaque année, à 10 jeunes supplémentaires de bénéficier de l'accompagnement scolaire et éducatif proposé par le Séminaire des Jeunes de Walbourg et de leur éviter un placement au sein des dispositifs de placement classiques de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Compte tenu de la qualité du partenariat, et de l'adéquation de la prise en charge aux besoins des jeunes et des familles, cette modalité d'accompagnement a régulièrement été reconduite depuis 2005.

La dernière convention est arrivée à échéance le 30 septembre 2025.

II. Bilan et perspectives

Lors des trois dernières années concernées par la convention récemment échue, 80 enfants ont été accueillis au Séminaire des Jeunes de Walbourg, du CM1 à la Terminale.

L'établissement bénéficie par ailleurs du dispositif « égalité des chances » qui permet l'accompagnement des élèves porteurs de troubles spécifiques des apprentissages (DYS, Trouble Déficitaire de l'Attention avec ou sans Hyperactivité), porteurs de handicaps, ou intellectuellement précoces (EPI). Ainsi s'opère un suivi individualisé de l'élève en lien avec ses parents, le référent ASE, la coordinatrice du Séminaire de Jeunes de Walbourg et les thérapeutes (neuropsychiatre, pédopsychiatre, psychologue, orthophoniste, ergothérapeute).

Les élèves peuvent participer à de nombreux projets culturels et sportifs et bénéficient de nombreuses sorties pédagogiques mais aussi d'un environnement propice à l'activité sportive.

Le projet pédagogique de l'établissement entend sensibiliser les élèves aux valeurs de l'autre et de son environnement, l'entraide, l'altruisme, la solidarité, la fraternité, le respect de soi.

Le suivi individuel de l'élève relève d'un travail d'équipe (professeurs, familles, éducateurs ASE et de l'internat, éducateurs de milieu ouvert). La communication est aisée entre tous ces différents acteurs et le partenariat efficient.

Les résultats scolaires sont à la hauteur de l'investissement des équipes encadrantes. Il est à relever un taux de réussite au baccalauréat général dans les 3 dernières années de 100 % et tous les élèves relevant de la convention ont réussi le Brevet des collèges. Mais la réussite n'est possible que si l'enfant a envie de venir au Séminaire et si ses parents sont partenaires actifs du projet.

L'internat est ouvert du dimanche soir au vendredi soir et des prises en charge en week-end sont possibles, ainsi que de l'accueil séquentiel. Le Séminaire a également mis en place des bus pour permettre de faciliter l'accès à l'établissement pour les élèves en partant de Strasbourg, Molsheim et Obernai.

Ainsi, il est proposé de reconduire le conventionnement actuellement échu durant une période de 3 ans soit du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2028 et de procéder au versement d'un financement annuel d'un maximum de 170 000 euros. Ce financement correspondra aux 30 places d'internat, sachant que cette prise en charge constitue une alternative au placement très intéressante sur le plan éducatif.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver la convention de partenariat pluriannuelle entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Séminaire de Jeunes de Walbourg pour l'accueil d'enfants au titre de la Protection de l'Enfance pour la période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2028, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à signer ladite convention,
- D'accorder un soutien financier au Séminaire de Jeunes de Walbourg d'un montant maximal de 170 000 € par an, visant la prise en charge de 30 jeunes en internat scolaire sur la période du 1er octobre 2025 au 30 septembre 2028,
- De préciser que les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, et sous réserve du vote des budgets primitifs pour les trois exercices ultérieurs :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P126	O003	P126E01	T01	(3792) 65-652415-4213	170 000€

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.